

LES ARCHIVES DES POLICES
EN BELGIQUE

DES MÉCONNUES DE LA RECHERCHE ?

IUAP P6/01
JUSTITIE EN SAMENLEVING
(1795-2005)

IAP P6/01
JUSTICE AND SOCIETY
(1795-2005)

PAI P6/01
JUSTICE ET SOCIÉTÉ
(1795-2005)

JUSTICE & SOCIETY

I

www.just-his.be

Programme Pôles d'attraction interuniversitaires – État belge – Politique scientifique fédérale
Programma Interuniversitaire attractiepolen – Belgische Staat – Federaal Wetenschapsbeleid
Interuniversity Attraction Poles Programme – Belgian State – Belgian Science Policy

ISBN : 978 90 5746 132 3

D/2009/531/014

Publicatienummer – Numéro de commande: 4770

Algemeen Rijksarchief – Archives générales du Royaume
Ruisbroekstraat 2 – 2 rue de Ruysbroeck
1000 Brussel – 1000 Bruxelles

De volledige lijst van onze publicaties kan u gratis bekomen op eenvoudig verzoek
(publicat@arch.be) of raadplegen op internet ([http:// arch.arch.be](http://arch.arch.be))

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement sur simple demande
(publicat@arch.be) et est également consultable sur notre page électronique
(<http://arch.arch.be>)

LES ARCHIVES DES POLICES EN BELGIQUE

DES MÉCONNUES DE LA RECHERCHE ?

Jonas CAMPION (ed.)

Redactie reeks 'Justice & Society' / Series Editors / Directeurs de la collection

Margo DE KOSTER
Dirk HEIRBAUT
Dirk LUYTEN
Jean-Pierre NANDRIN
Xavier ROUSSEAUX
Karel VELLE

Bruxelles – Brussels – Brussel
2009

Crédits illustrations:
AVB pour le texte de Jean Houssiau
AGR/AE dans les provinces pour le texte de Catherine Denys

Une mine à découvrir : la Police aux Archives de la Ville de Bruxelles

Jean Houssiau avec Christian Vreugde et Thérèse Symons¹

Les Archives de la Ville de Bruxelles assurent la gestion et la conservation des documents versés par les Services communaux ; plus de vingt kilomètres linéaires d'archives y sont préservés, valorisés et ouverts à la recherche². La Ville compte un trésor d'archives anciennes, principalement dans sa collection d'*Archives historiques*. Partiellement amputées lors du bombardement de 1695, les archives d'Ancien Régime – provenant du magistrat urbain ou acquises par achats et legs – offrent de multiples pistes de recherches pour revisiter l'histoire ancienne de Bruxelles et sa « cuve » médiévale, y compris l'histoire de son ancienne « police »³.

De mémoire policière...

En tant que « service » de la Ville, les archives relatives aux attributions de la police et les dossiers constitués à l'occasion d'interventions de police dans le courant des 19^e et 20^e siècles ont fait l'objet de versements très volumineux aux Archives de la Ville. Les fonds de la Police concernent une chronologie qui s'étend approximativement de la période française à la création des nouvelles zones de police au début du 21^e siècle. La police communale de Bruxelles – au sens contemporain du terme – trouve ses origines dans les décrets de la République appliqués pour l'essentiel depuis l'annexion de nos régions aux Départements français (1795). La zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles (matricule 5339) consiste en l'intégration des corps de police de Bruxelles et d'Ixelles et de certains membres des brigades de gendarmerie de Laeken et de Bruxelles. Créée par l'Arrêté Royal du 28 février 2002 (publié le 26 mars 2002), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la zone est opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2002. La pérennisation – vivement

¹ Archives de la Ville de Bruxelles (AVB).

² Pour un aperçu sommaire des AVB, voir Arlette Smolar-Meynart, « Guide sommaire des collections et historique des bâtiments », in *Cahiers Bruxellois*, t. 34, 1993-1994, p. 99-126. Un nouveau guide d'archives, donnant plus de détails sur la teneur des archives et des instruments de recherches, est actuellement en préparation.

³ Sur la constitution du fonds des Archives historiques aux Archives de la Ville de Bruxelles, voir : Frédéric Boquet, Jean Houssiau et Thérèse Symons, « Les 'Archives anciennes' aux Archives de la Ville de Bruxelles : pistes de réflexion pour une pratique archivistique actuelle », in *Cahiers Bruxellois*, t. 39, 2006-2007, p. 47-59. Le présent article ne porte pas sur l'étude des archives susceptibles de pouvoir éclairer l'histoire de la « police » urbaine de Bruxelles sous l'Ancien Régime. Pour ce faire, on se référera aux travaux de Catherine Denys.

souhaitée – du versement des archives de cette nouvelle structure policière aux Archives de la Ville de Bruxelles devra faire l’objet d’un accord avec les Archives générales du Royaume, les dépositaires conventionnels des papiers de l’Etat fédéral, dont les nouvelles zones de police dépendent.

Les archives des services de Police conservées par la Ville portent donc essentiellement sur la période durant laquelle la police de Bruxelles exerçait sa compétence dans son aire territoriale stricte (le pentagone et ses empiètements, entre autres vers le quartier des squares). A partir de 1921, ce territoire s’agrandit d’une manière non négligeable du fait de l’annexion par la Ville des communes de Laeken, Haeren et Neder-over-Hembeek (ainsi qu’une emprise sur Molenbeek). Plusieurs séries d’archives relatives aux polices de ces localités annexées ont d’ailleurs été intégrées aux fonds de la Police conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles.

Radioscopie des archives

L’émergence – relativement lente – d’un corps de police structuré et formé à cette pratique professionnelle, et l’organisation en commissariats, divisions et services spécialisés ont suivi de près les évolutions de la société et des attributions octroyées à la police communale⁴. Le cœur des archives de police a trait à la police communale administrative dont le Bourgmestre était le chef. Ce dernier était secondé par un commissaire de police, officier de police judiciaire et auxiliaire du Procureur du Roi. Une partie des documents de la police communale a donc été déférée au Parquet, principalement ceux relatifs aux affaires pénales et délictuelles, faisant ou non l’objet de poursuites judiciaires. Néanmoins, il est clair que le classement des procès-verbaux n’a pas été toujours aussi rigoureux. Il arrive que l’on puisse retracer certains éléments d’affaires criminelles ou pénales au sein des archives de la police administrative déposées aux Archives de la Ville⁵.

Par archives « administratives » de la police, il faut entendre les séries relatives à l’ensemble des missions de contrôle et de gestion de l’ordre public,

⁴ L’histoire des corps de police a fait l’objet d’études très fouillées par Luc Keunings. Deux de ses ouvrages ont été publiés récemment par les Archives de la Ville : *Polices secrètes et secrets de police à Bruxelles au 19^e siècle*, (Historia Bruxellae, 11), Bruxelles, AVB, 2007; Idem, *Les forces de l’ordre à Bruxelles au 19^e siècle : données biographiques illustrées sur les officiers de la police, de la garde civique et de la gendarmerie (1830-1914)*, (Studia Bruxellae, 4), Bruxelles, AVB, 2007. Benoît Majerus, quant à lui, a consacré sa récente thèse de doctorat à l’histoire de la police de Bruxelles pendant les deux conflits mondiaux.

⁵ Les registres de permanence, par exemple, reprennent indistinctement toutes les affaires parvenues au bureau d’un commissariat.

arrêtées par le législateur, le gouvernement, le Conseil communal ou le Collège des Bourgmestre et Echevins. Au 19^e siècle, en particulier, la Ville de Bruxelles a fortement profité du principe de l'autonomie communale. Elle avait des moyens considérables d'intervention dans l'organisation générale de la Ville, notamment par contrainte de police, par exemple en matière de voirie ou d'urbanisme, d'hygiène, de contrôle des personnes ou des biens en circulation. Toutes ces préoccupations reflètent une politique générale de la Ville, décidée dans un contexte donné, à la lumière d'un dosage subtil – parfois conflictuel – entre différents niveaux de pouvoirs, tant local que central.

On distingue parmi les archives de la Police conservées aux Archives de la Ville les *séries chronologiques*, constituées des principaux dossiers de la police administrative – suivant les versements réalisés au cours du temps par différents commissariats et/ou divisions de police –, des *séries thématiques*, relatives à l'organisation de la police, à son action comme « bras judiciaire », au contrôle des personnes, ou encore à des questions économiques et sociales particulières. Ces séries forment un ensemble de 1656 mètres linéaires (constitués de 2235 cartons, 2568 registres, 2037 portefeuilles, 5 classeurs et 61 paquets) auxquels il convient d'ajouter 360.000 dossiers d'étrangers (cette série est toujours ouverte et est régulièrement alimentée de nouveaux dossiers, puisque le Bureau des Etrangers ne dépend plus de la police, mais des services communaux compétents). Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables; pour les autres, une dérogation doit être obtenue de la part du Bourgmestre de la Ville qui en autorise l'ouverture sur base d'un avis préalable du Service des Archives. L'avis est motivé par la législation et par la jurisprudence en la matière, prenant notamment compte les principes du respect de la vie privée.

Les fonds chronologiques sont classés en plusieurs tranches. Pour certaines parties, des inventaires partiels ont été dressés; pour d'autres, il faut malheureusement se contenter jusqu'à l'heure actuelle de bordereaux de versements ou des listes de classement rédigées par la police elle-même⁶. En réalité, ce fonds d'archives de la Police est resté ouvert jusqu'en 2002, année du passage aux nouvelles zones de police; la plus grande partie des archives de police des 19^e et 20^e siècles ont donc été juxtaposées les unes à la suite des autres, sans constituer jusqu'à présent un ensemble cohérent et inventorié de

⁶ Voir en salle de lecture les inventaires partiels dactylographiés (SL inv. 24), coordonnés par Nadine Sougné, avec les cotes d'archives « MM », « Pol », « BR ». Les listes de versements pour le 20^e siècle sont consultables sur demande. Un relevé provisoire plus détaillé a été dressé par Jean Houssiau pour les archives de la Police durant la Première Guerre mondiale.

manière globale. Les archives de police ont été le plus souvent versées en « bloc », selon des critères de classement utilisés dans les commissariats. Le chercheur qui étudie un problème de police spécifique dans la longue durée, doit dès lors s'adonner à une heuristique très minutieuse et vérifier dans tous les inventaires ou bordereaux la présence ou non de documents d'archives susceptibles de l'intéresser. Autre difficulté: les intitulés de dossiers repris dans le classement alpha-décimal en application dans les services de la police durant la seconde moitié de 20^e siècle ne correspondent pas obligatoirement à un dossier effectivement ouvert, alimenté, clôturé et versé aux Archives, ce qui complexifie la recherche.

Les *séries thématiques* sont par nature plus faciles à décrire. Il s'agit soit de séries de registres, soit de dossiers relatifs à un problème de police spécifique, suffisamment récurrent pour constituer au sein même du commissariat un ensemble continu. En matière d'organisation de la police, des séries sont ainsi constituées pour les ordres administratifs (registres contenant toutes les notes du commissaire en chef adressées aux membres du corps), les registres de permanence (reprenant tous les faits notifiés jour après jour, heure après heure, par le poste de police de garde), les registres de correspondance et autres indicateurs, les dossiers du personnel et d'ONSS des membres de la police. Pour les questions de justice, les ordres judiciaires ont été reliés chaque année (contenant les avis de poursuites ou de recherches envoyés par les différents Parquets du pays), d'autres séries pour les crimes et délits, enfin les registres d'écrous à l'Amigo (la prison de la Ville) et les actions en justice de paix. Le contrôle des personnes et en particulier des étrangers a fait l'objet de séries à part, contenant des indicateurs des étrangers, des dossiers individuels d'étrangers, des dossiers d'anarchistes et de socialistes, des registres des étrangers descendus dans les hôtels, des registres aux passeports. Pour clôturer les séries thématiques, mentionnons encore des ensembles relatifs à des questions économiques et sociales particulières, comme les cartes professionnelles pour commerçants, les dossiers sur les débits de boissons, sur les indigents, les enquêtes sur les habitations, sur les usines et fabriques ou sur les impasses, les formulaires de permis de conduire⁷.

⁷ En ce qui concerne les dossiers des étrangers, ceux-ci ont été ouverts individuellement dans la seconde moitié du 19^e siècle et sont référés par des fichiers, consultables à la demande en salle de lecture. Avant cette pratique administrative, les étrangers faisaient l'objet de bulletins de signalement classés chronologiquement dans les fonds de la police. Une liste nominative des étrangers de Laeken a été établie pour les années 1919-1921 par Christian Vreugde (SL tab. 12). Ce dernier a également dressé une liste des dossiers d'anarchistes (SL tab. 12).

Miroirs d'une société en mouvement

Les archives de la police permettent de suivre un grand nombre d'évolutions de la ville, tant au niveau de ses structures organisationnelles que de la société urbaine. Il est évident que ces archives doivent être lues avec un œil critique. Il s'agit de prendre conscience des raisons pour lesquelles les informations trouvées dans ces documents ont été récoltées et conservées, car elles peuvent naturellement nuancer les analyses. La genèse de ces archives est généralement liée aux missions de contrôles des personnes ou des biens, à des objectifs de sécurité contre les « périls » de la ville, qui fluctuent suivant les perceptions et les évolutions politique, sociale et économique.

Le fonds des dossiers des étrangers est à cet égard très révélateur. L'enregistrement par la police communale des personnes voulant élire domicile en ville est souvent complété de pièces afférentes à ces personnes, bien après leur domiciliation. Ainsi ces dossiers sont systématiquement constitués de pièces d'identité, passeports ou laissez-passer, d'une photo d'identité, de déclarations diverses relatives à l'état civil et à la profession des personnes. Mais on y trouve aussi des procès-verbaux relatifs à des délits, y compris mineurs, des notes d'agents de quartier requises à la demande des autorités sur les faits et agissements, allées et venues de ces étrangers, parfois des articles de journaux s'il s'agit de l'une ou l'autre personnalité médiatique. Plus qu'un bureau d'enregistrement, il s'agit donc bien d'un bureau de contrôle des personnes. A tel point que ce même fonds compte des dossiers qui n'ont rien à voir avec des étrangers, mais des personnalités politiques bruxelloises, dont les opinions politiques pouvaient être jugées subversives⁸,...

Au rang du contrôle des étrangers et des voyageurs, il est aussi significatif que la police de la Ville retranscrivait dans des registres cumulatifs les noms des personnes descendues dans les hôtels bruxellois sur base des déclarations des hôteliers. Ces registres bien conservés pour le 19^e siècle permettent de retracer une partie significative de l'histoire de l'hôtellerie, notamment le standing des hôtels, mais aussi les professions, l'âge et l'origine des visiteurs occasionnels de la capitale: on se doute que la somme d'informations à en tirer est immense pour saisir les logiques d'espaces et de réseaux entre villes et pour disposer d'une clé de compréhension très originale pour l'histoire d'une ville en plein essor économique au 19^e siècle.

⁸ C'est le cas pour Emile Vandervelde sur qui un dossier a été ouvert, comptant entre autres des plaquettes de ses écrits. On trouve aussi un dossier sur Gatti de Gamond, et même des étrangers qui ne sont jamais venus à Bruxelles, comme Maxim Gorki.

Les archives de la Police sont une source précieuse pour cerner l'organisation de la Ville. On y trouve en effet des dossiers ouverts pour toutes les activités où les agents de police ont été appelés à assurer un service spécial de circulation ou de vigile. Ainsi, les réceptions à l'Hôtel de Ville d'hôtes étrangers, invités par les autorités municipales ou gouvernementales, les grandes manifestations nationales ou locales, certains événements sportifs d'importance, des occasions exceptionnelles comme les obsèques royales,... Dans ces archives, on découvre un « envers » du décor, les problèmes survenus, la manière dont ils ont été réglés, sans oublier les mouvements d'oppositions jugulés à temps ou gérés dans l'urgence. Si le droit de grève et de manifestation est reconnu dans la constitution belge, il n'en demeure pas moins que toute expression publique de satisfaction ou de mécontentement doit faire l'objet d'un permis des autorités locales. Des centaines de dossiers ont donc été ouverts pour l'« encadrement » des manifestations, avec le tracé des cortèges, souvent le relevé des calicots, des exemples de tracts distribués sur la voie publique, et parfois des procès-verbaux au sujet des débordements ou des faits considérés comme tels.

Faut-il davantage encore convaincre les historiens de l'intérêt des archives de la Police de Bruxelles? Quiconque s'y plonge y découvrira des strates de vie quotidienne, un véritable diaporama de la vie politique, sociale, culturelle et économique du pays et de sa capitale. Des prix sur les marchés à la fin de l'Ancien Régime au contrôle du lait dans les années 1900, des permis industriels au contrôle des mœurs, surtout la prostitution, et plus tard les cinémas, en passant par l'immatriculation des véhicules, le contrôle des personnes et la répression des méfaits.

Les archives de la Police permettent donc de cerner le fonctionnement d'un corps à part entière, qui a eu ses agents, ses activités, ses exigences, ses impératifs, ses mots d'ordre, et même ...ses phobies. Mais les documents regorgent en même temps d'une histoire à lire, à comparer, à analyser et à critiquer: ils sont une mine inépuisable pour appréhender le passé des Bruxellois.

Inte *358*
73946

REPRIS DE JUSTICE
ET FORÇATS LIBÉRÉS.

Marx, Charles
né à *Trarbach*, le *1798* ou âgé de *40* ans, profession
professeur de philosophie, domicilié *rue Jean-Baptiste*, taille d'un mètre
centimètres, cheveux *bruns*, sourcils *bruns*, front *large*,
yeux *très myopes*, nez *droit*, bouche *fine*, menton *fin*,
barbe *peu*, visage *ovale*.

allemand Marques particulières: *parle bien l'anglais mais pas l'allemand*
Eux Van Westphalen

MUTATIONS DE DOMICILE.

*Expulsé en Mars 1848 - En raison de sa conduite pendant les événements qui
ont suivi la révolution de Paris de 1848.*

Figure n°1
Un étranger célèbre, très myope...
Fiche de signalement à Bruxelles de Karl Marx (1818-1883). Voir aussi la date de
naissance mentionnée sur le dossier qui est inexacte.
 AVB, archives de police.

Cabinet
du
Bourgmestre.
—
Division Centrale
de
Police.
—
Ordre N° 2261.

Je porte à la connaissance du
personnel que l'agent Bailleul, Lam-
phile, de la 7^e Division, est puni de
cinq jours de suspension avec
privation de traitement en chef
d'avoir abandonné son poste pour se
rendre dans un cabaret, d'où il a été
surpris sortant en fumant une ciga-
rette.

Bruxelles, le 3 Août 1912.
Le Bourgmestre,
Rodolphe Maa.

Figure n°2
Une mise au pilori...
Ordre administratif de la Police de Bruxelles, relatif à une mesure disciplinaire
(1912)
AVB, archives de police.

ROYAUME DE BELGIQUE
—
TRIBUNAL
DE
PREMIERE INSTANCE
de l'arrondissement
DE BRUXELLES
—
CABINET
DE
M. le Juge d'Instruction
PAUL SCHEYVEN

AVIS TRES IMPORTANT

Le 1^{er} Décembre 1907, vers 7 heures du soir, la nommée **BELLOT Annette**, née à Bruxelles, le 1^{er} Octobre 1901, a été enlevée, rue du Dam, à Bruxelles, par un individu, demeuré inconnu.

Signalement de BELLOT. Annette :
Taille : petite.
Cheveux : blonds.
Sourcils : blonds.
Vêtements : Jersey laine noire.
— Jupe écossaise, fond vert et bleu foncé, larges lignes noires et doubles petites lignes jaunes formant carreaux.
— Deux jupons de dessous blancs, l'un en flanelle, l'autre en coton.
— Chemise de toile blanche marquée aux initiales **V. A.** en coton rouge.
— Bas de laine noire.
— Bottines de cuir noir, fermeture à lacs.
— Boa blanc en mongolle, doublure rouge.

Signes particuliers :
— Nœud de soie bleue dans les cheveux.
— Ne parle que le flamand.

Signalement du ravisseur :
AGE : 35 à 40 ans.
Taille : Moyenne ; Cheveux : Châtains ; Moustache : Idem ; Yeux : Grands ; Vêtements : Veston, pantalon et gilet foncés, souliers noirs, chapeau noir, forme boule. Paraît ne pas avoir de faux-col.
Signes particuliers : A l'aspect d'un ouvrier. — Parle le flamand avec accent bruxellois.

Le Juge d'Instruction soussigné prie MM. les Procureurs du Roi, Juges d'Instruction, Officiers de Police Judiciaire, Commandants de Gendarmerie et tous fonctionnaires de police, de faire d'urgence les recherches les plus minutieuses aux fins de découvrir la disparue et son ravisseur et de lui communiquer tous renseignements utiles qui parviendraient à leur connaissance.

Mandat d'amener existe à la charge du ravisseur.

P. S. — Ce matin, 2 Décembre, à 7 h. 30, le cadavre de **BELLOT, Annette** a été trouvé dans un chantier, à Anderlecht.
Prière circonscrire les recherches à la personne du ravisseur.

Bruxelles, le 2 Décembre 1907.
Le Juge d'Instruction,
Paul SCHEYVEN.

IMP. L. MATHIAS, 11, MONTFARME DES ANGLAIS, BRUXELLES.

Figure n°3
Ordre judiciaire diffusé dans tous les commissariats du Royaume, émanant du Tribunal de Première instance de l'arrondissement de Bruxelles, relatif à l'enlèvement et l'assassinat d'une enfant, avec signalement du ravisseur (1907)
AVB, archives de police.



Figure n°4
Tract, saisi par la Police de Bruxelles, relatif à Francisco Ferrer (1859-1919),
pédagogue espagnol adepte de la libre pensée, fusillé à Montjuif le 13 octobre 1919
AVB, archives de police.